

L'an deux mille vingt-deux, le 22 MARS, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président.

### I- CONSEILLERS PRESENTS ET QUORUM

Afférents au Conseil de la Communauté :	50
En exercice :	50
Présents :	45
Nombre de pouvoirs :	03
Qui ont pris part à la délibération :	48

Vote	Présents	
Pour : 48 Contre : / Abstention : /  Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture Le Et Publication Du Et Affichage Le	AGUTS	M. CESCATO
	ALGANS -LASTENS	M. SABARTHES
	APPELLE	M. MUSQUERE
	BERTRE	M. PINEL Bernard
	CAMBON-Lès-LAVAU	M. BILOTTE
	CAMBOUNET SUR LE SOR	M. FERNANDEZ
	CUQ-TOULZA	M. PINEL Jean-Claude, M. HERAILH
	DOURGNE	Mme COUGNAUD, Mme BOURDIN
	ESCOUSSENS	M. CLÉMENT, Mme ADAMI
	LACROISILLE	M. DURAND
	LAGARDIOLLE	Mme RIVALS
	LESCOUT	M. GAVALDA, M. BALAROT
	MASSAGUEL	M. ORCAN
	MAURENS-SCOPONT	Mme BOZOVIC
	MOUZENS	M. BRUNO
	PECHAUDIER	M. RIVALS
	PUYLAURENS	M. HORMIERE, M. BARTHAS, M. CATALA Mme JEANTET, Mme ROUANET
	SAINT AFFRIQUE-Lès-MONTAGNES	M. GRAND, M. PUJOL
	SAINT AVIT	M. JEAY
	SAINT GERMAIN DES PRES	M. FREDE, M. ESCANDE
	SAINT SERNIN-Lès-LAVAU	M. BIEZUS
	SAÏX	M. DEFOULOUNOUX, M. PERES Mme CASTAGNE, M. PAULIN
	SEMALENS	Mme VEITH, M. VIALA, M. BRASSARD,
	SOUAL	M. ALIBERT, M. MOREAU Mme RIVEMALE
	VERDALLE	M. HERLIN, Mme SEGUIER
	VIVIERS-Lès-MONTAGNES	M. VEUILLET, Mme BARBERI

**Absents excusés** : M. ROZES, M. ARMENGAUD (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme ORLANDINI (pouvoir à M. PAULIN), Mme GAYRAUD (pouvoir à M. ALIBERT), Mme PRADES

**Secrétaire de Séance** : Francis CESCATO

## **II - ORDRE DU JOUR ET DECISIONS PRISES**

M. le Président constate que 45 conseillers communautaires sont présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022. Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue.

### ***1. DECISIONS DU PRESIDENT prises en vertu des pouvoirs délégués par le conseil de communauté***

**ACTE n° D2022\_89\_001**

**CULTURE : Convention de prêt d'œuvres de l'artothèque départementale, œuvres Holley CHIROT**

**Le Président décide :**

- D'approuver la convention de prêt gratuit d'œuvres de l'artothèque départementale concernant les œuvres suivantes :  
Du 18 mars au 30 mai 2022, œuvres « Là extase interdite » de Holley CHIROT, lithographie.
- De procéder à la signature de ladite convention

**ACTE n° D2022\_117\_002**

**COMMANDE PUBLIQUE : Avenant 1 Marché animation de la Plateforme Emploi Sor et Agout**

**Le Président décide :**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché d'animation de la Plateforme Emploi concernant l'organisation d'un forum de l'emploi local en 2022,  
Incidence financière :
  - OUI
  - Montant de l'avenant : 1 414,00 €
  - Nouveau montant du marché : 69 968.29 €

### ***2. RESSOURCES HUMAINES***

Présentation de M. Kamel TELALI, chargé de mission développement économique, en contrat à durée déterminée d'un an. Nouvel agent intégrant le service économie, sous la direction d'Aurélié HERISSON. Il exercera des missions précises dans les secteurs du commerce de proximité, de l'agriculture... mais encore sera chargé du suivi de l'animation du tiers lieu « la cellule ».

Auparavant, il exerçait ses missions auprès de la communauté d'agglomération Graulhet Gaillac.

### ***3. FINANCES LOCALES : Débat d'orientation budgétaire***

M. Philippe PERES présente les grandes orientations budgétaires de la CCSA à travers 4 axes de présentation :

- Le contexte national et les principales réformes de la loi de finances 2022
- La situation financière des budgets principaux
- La situation financière du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés »
- Les éléments de comparaisons financières et fiscales

Il est précisé que les bases d'imposition sont en augmentation de 3.4 % et que l'endettement du budget principal est tout à fait correct. Un montant important des ressources est consacré au fonctionnement, ce qui s'explique par le type de compétence exercée tel que la petite enfance.

#### **ACTE n° 2022\_712\_056**

#### **FINANCES LOCALES : Débat d'orientations budgétaires**

Le Président ayant exposé,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Le Conseil de communauté s'est réuni le 22 mars 2022 et a débattu des orientations budgétaires suivantes :

- Le contexte national et les principales réformes de la loi de finances 2022
- La situation financière des budgets principaux
- La situation financière du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés »
- Les éléments de comparaisons financières et fiscales

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relative à l'exercice 2022 sur la base du rapport annexé à la délibération.

#### **4. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget principal 51020**

Intervention de M. Philippe PERES :

Légère augmentation du chapitre 011 et maîtrise du 012. Le chapitre 65 « subvention d'équilibre » est un poste qui subit le déficit de la petite enfance. M. Patrick GAUVRIT précise que des frais fixes d'encadrement ont dû être supportés en cette période de COVID, alors que le taux optimum de remplissage des structures ne pouvait pas être atteint, ce qui induit une baisse des participations des familles ainsi que des aides CAF moins importantes.

En dépense d'investissement, le poste principal est « travaux voirie ».

#### **ACTE n° 2022\_715\_022**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget principal 51020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Principal s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-669 792.39 €	1 176 825.40 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-83 750.03 €	2 562 323.17 €
<b>Résultat de clôture</b>	-753 542.42 €	3 739 148.57 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Principal 51020
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

#### 5. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget ALSH 51021

Dépenses de fonctionnement : 1 119 276.82 €

Recettes de fonctionnement : 1 119 276.82 €

Montant de la subvention d'équilibre : 577 093.03 € (- 6.38 % par rapport à 2020)

### ACTE n° 2022\_715\_023

#### FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget ALSH 51021

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Accueil de loisirs s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Accueil de loisirs 51021
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

## 6. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget petite enfance 51022

Le chapitre 012 de ce budget progresse à la hausse car la filaire sociale a été revalorisée, le coût salarial est donc supérieur. M. Patrick GAUVRIT rappelle que dans le service de la petite enfance, nous sommes dans l'obligation de remplacer le personnel en arrêt maladie ou absent, afin de ne pas limiter l'accueil des enfants.

Dépenses de fonctionnement : 2 233 921.15 €

Recettes de fonctionnement : 2 233 921.15 €

Montant de la subvention d'équilibre : 850 469 € (+ 9.64% par rapport à 2020)

### ACTE n° 2022\_715\_024

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget petite enfance 51022**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget petite enfance s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget petite enfance 51022
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

## 7. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Lotissement La Prade 51023

### ACTE n° 2022\_715\_025

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Lotissement La Prade 51023**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget lotissement La Prade s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-0.11 €	0.00 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-131 421.98 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-131 422.09 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget lotissement La Prade 51023
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

#### **8. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Photovoltaïque 51024**

**ACTE n° 2022\_715\_026**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Photovoltaïque 51024**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Photovoltaïque s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	2 400.00 €	3 506.44 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-316.14 €	9 242.72€
<b>Résultat de clôture</b>	2 083.86 €	12 749.16 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Photovoltaïque 51024
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :

- \* aux reports à nouveaux,
- \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
- \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**9. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Bail SEEI Graboulas 51025**

**ACTE n° 2022\_715\_027**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Bail SEEI Graboulas 51025**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Bail SEEI Graboulas s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-626.71 €	9 302.06 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	674.75 €	55 437.36 €
<b>Résultat de clôture</b>	48.04 €	64 739.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Bail SEEI Graboulas 51025
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**10. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Graboulas 51026**

**ACTE n° 2022\_715\_028**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Graboulas 51026**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Graboulas s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-326 480.49 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-326 480.49 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Zone d'Activités Graboulas 51026
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**11. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Multiservices 51027**

**ACTE n° 2022\_715\_029**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Multiservices 51027**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Multiservices s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	19 761.80 €	1 060.68 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-34 496.56 €	-31 399.44 €
<b>Résultat de clôture</b>	-14 734.76 €	-30 338.76 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Multiservices 51027
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,



- \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Intervention de M. Jean-Luc ALIBERT qui rappelle qu'en terme d'investissement, l'opération d'aménagement du bâtiment de l'ancienne gendarmerie de CUQ-TOULZA est une opération blanche sur 15 ans.

Il est précisé que le choix des élus communautaires a été, en termes d'animation de « La Cellule », de mettre fin à la prestation de service et de renforcer l'équipe du service économie afin de travailler sur le sujet.

### 12. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités 51028

**ACTE n° 2022\_715\_030**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités 51028**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Puylaurens s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-5 832.42 €	120 852.60 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-141 928.32 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-147 760.74 €	120 852.60 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

### 13. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget SPANC 51029

**ACTE n° 2022\_715\_031**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget SPANC 51029**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget SPANC s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 287.00 €	-12 495.19 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	797.41 €	69 971.50 €
<b>Résultat de clôture</b>	2 084.41 €	57 476.31 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget SPANC 51029
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**14. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Office du Tourisme 51030**

**ACTE n° 2022\_715\_032**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Office du Tourisme 51030**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Office du Tourisme s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	0.00 €	18 176.07 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	0.00 €	11 254.62 €
<b>Résultat de clôture</b>	0.00 €	29 430.69 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Office du Tourisme 51030

- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

M. Patrick GAUVRIT précise qu'une subvention au titre du COVID a été versée par l'Etat à ce budget.

#### 15. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Déchets Ménagers 51031

**ACTE n° 2022\_715\_033**

### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Déchets Ménagers 51031**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Déchets Ménagers s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	56 813.03 €	41 043.02 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	48 751.08 €	550 256.39 €
<b>Résultat de clôture</b>	105 564.11 €	591 299.41 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Déchets Ménagers 51031
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Le chapitre 012 de ce budget est stable. M. Patrick GAUVRIT tient à faire remarquer aux élus communautaires, l'implication des agents durant la crise sanitaire. Ils ont su maintenir la qualité du service rendu.

L'an passé le taux d'imposition avait été augmenté afin d'anticiper la hausse du coût de traitement des déchets ménagers et assimilés.

**16. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Maison de Santé 51032**

**ACTE n° 2022\_715\_034**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Maison de Santé 51032**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Maison de Santé s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-27 780.23 €	33 717.28 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-32 247.42 €	36 354.14 €
<b>Résultat de clôture</b>	4 467.19 €	70 071.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Maison de Santé 51032
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**17. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 51033**

**ACTE n° 2022\_715\_035**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 51033**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	8 641.00 €	46 041.96 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-6 683.00 €	13 696.95 €
<b>Résultat de clôture</b>	1 958.00 €	59 738.91 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 51033
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**18. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget GEMAPI 51034**

**ACTE n° 2022\_715\_036**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget GEMAPI 51034**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget GEMAPI s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	0.00 €	-651.46 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	0.00 €	1 519.66 €
<b>Résultat de clôture</b>	0.00 €	868.20 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget GEMAPI 51034
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**19. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Bien être et Santé 51035**

**ACTE n° 2022\_715\_037**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2021 – budget Zone d'Activités Bien être et Santé 51035**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Bien être et Santé s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-6 500.00 €	0.00 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-34 627.07 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-41 127.07 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 Budget Zone d'Activités Bien être et Santé 51035
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

**20. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51020 CCSA**

**ACTE n° 2022\_714\_006**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51020 CCSA**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget 51020 s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-669 792,39 €	1 176 825,40 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-83 750,03 €	2 562 323,17 €
<b>Résultat de clôture</b>	-753 542,42 €	3 739 148,57 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51020 CCSA

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### 21. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51021 ALSH

**ACTE n° 2022\_714\_007**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51021 ALSH**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51021 ALSH s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51021 ALSH

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### 22. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE

**ACTE n° 2022\_714\_008**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

- Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51022 SERVICE PETITE ENFANCE
  - ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
    - \* aux reports à nouveaux,
    - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
    - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**23. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51023 ZA LA PRADE**

**ACTE n° 2022\_714\_009**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51023 ZA LA PRADE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51023 ZA LA PRADE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
<b>Résultat de l'exercice</b>	-0.11 €	0.00 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-131 421.98 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-131 422.09 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

- Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51023 ZA LA PRADE
  - ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
    - \* aux reports à nouveaux,
    - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
    - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**24. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE**

**ACTE n° 2022\_714\_010**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
<b>Résultat de l'exercice</b>	2 400.00 €	3 506.44 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-316.14 €	9 242.72€
<b>Résultat de clôture</b>	2 083.86 €	12 749.16 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,



Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51024 PHOTOVOLTAÏQUE

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**25. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS**

**ACTE n° 2022\_714\_011**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-626.71 €	9 302.06 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	674.75 €	55 437.36 €
<b>Résultat de clôture</b>	48.04 €	64 739.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51025 BAIL SEEI GRABOULAS

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**26. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51026 ZA GRABOULAS**

**ACTE n° 2022\_714\_012**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51026 ZA GRABOULAS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51026 ZA GRABOULAS s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-326 480.49 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-326 480.49 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51026 ZA GRABOULAS

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 27. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51027 MULTISERVICES

**ACTE n° 2022\_714\_013**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51027 MULTISERVICES**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51027 MULTISERVICES s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	19 761.80 €	1 060.68 €
Résultat reporté (N-1)	-34 496.56 €	-31 399.44 €
Résultat de clôture	-14 734.76 €	-30 338.76 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51027 MULTISERVICES

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 28. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51028 ZA PUYLAURENS

**ACTE n° 2022\_714\_014**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51028 ZA PUYLAURENS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51028 ZA PUYLAURENS s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-5 832.42 €	120 852.60 €
Résultat reporté (N-1)	-141 928.32 €	0.00 €

<b>Résultat de clôture</b>	-147 760.74 €	120 852.60 €
----------------------------	---------------	--------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51028 ZA PUYLAURENS

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 29. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51029 SPANC

**ACTE n° 2022\_714\_015**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51029 SPANC**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51029 SPANC s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 287.00 €	-12 495.19 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	797.41 €	69 971.50 €
<b>Résultat de clôture</b>	2 084.41 €	57 476.31 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51029 SPANC

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 30. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51030 OFFICE TOURISME

**ACTE n° 2022\_714\_016**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021– budget 51030 OFFICE TOURISME**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51030 OFFICE TOURISME s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	0.00 €	18 176.07 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	0.00 €	11 254.62 €

<b>Résultat de clôture</b>	0.00 €	29 430.69 €
----------------------------	--------	-------------

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51030 OFFICE TOURISME

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 31. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51031 DMA

**ACTE n° 2022\_714\_017**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51031 DMA**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51031 DMA s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	56 813.03 €	41 043.02 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	48 751.08 €	550 256.39 €
<b>Résultat de clôture</b>	105 564.11 €	591 299.41 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51031 DMA

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 32. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51032 MAISON DE SANTE

**ACTE n° 2022\_714\_018**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51032 MAISON DE SANTE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51032 MAISON DE SANTE s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-27 780.23 €	33 717.28 €

<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-32 247.42 €	36 354.14 €
<b>Résultat de clôture</b>	4 467.19 €	70 071.42 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51032 MAISON DE SANTE

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 33. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES

**ACTE n° 2022\_714\_019**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES s'établit à :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	8 641.00 €	46 041.96 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-6 683.00 €	13 696.95 €
<b>Résultat de clôture</b>	1 958.00 €	59 738.91 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51033 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES

✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :

\* aux reports à nouveaux,

\* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

\* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 34. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51034 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES

**ACTE n° 2022\_714\_020**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51034 GEMAPI**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51034 GEMAPI s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	-651.46 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	1 519.66 €
Résultat de clôture	0.00 €	868.20 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51034 GEMAPI
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 35. FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ

**ACTE n° 2022\_714\_021**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2021 – budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2021 du budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-6 500.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-34 627.07 €	0.00 €
Résultat de clôture	-41 127.07 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 51035 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

### 36. FINANCES LOCALES : Budget Principal 51020 - affectation du résultat 2021

**ACTE n° 2022\_715\_038**

**FINANCES LOCALES : Budget Principal 51020 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-669 792.39 €	1 176 825.40 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-83 750.03 €	2 562 323.17€
<b>Résultat de clôture</b>	-753 542.42 €	3 739 148.57 €
<b>Reste à réaliser (D)</b>	910 878.46 €	
<b>Reste à réaliser (R)</b>	0.00 €	
<b>Besoin de financement</b>	-1 664 420.88 €	
<b>Affectation au 1068</b>	1 664 420.88 €	
<b>Report au 001 budget N+1</b>	-753 542.42 €	
<b>Report au 002 budget N+1</b>		2 074 727.69 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

### **37. FINANCES LOCALES : Budget Lotissement La Prade 51023 - affectation du résultat 2021**

**ACTE n° 2022\_715\_039**

**FINANCES LOCALES : Budget Lotissement La Prade 51023 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-0.11 €	0.00 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-131 421.98 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-131 422.09 €	0.00 €
<b>Reste à réaliser (D)</b>		
<b>Reste à réaliser (R)</b>		
<b>Besoin de financement</b>		
<b>Affectation au 1068</b>		
<b>Report au 001 budget N+1</b>	-131 422.09 €	
<b>Report au 002 budget N+1</b>		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

### 38. FINANCES LOCALES : Budget Zone Activités Graboulas 51026 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022\_715\_040

**FINANCES LOCALES : Budget Zone Activités Graboulas 51026 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-326 480.49 €	0.00 €
Résultat de clôture	-326 480.49 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-326 480.49 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

### 39. FINANCES LOCALES : Budget Multiservices 51027 - affectation du résultat 2021

ACTE n° 2022\_715\_041

**FINANCES LOCALES : Budget Multiservices 51027 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	19 761.80 €	1 060.68 €
Résultat reporté (N-1)	-34 496.56 €	-31 399.14 €
Résultat de clôture	-14 734.76 €	-30 338.76 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-14 734.76 €	
Report au 002 budget N+1		-30 338.76 €



Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

**40. FINANCES LOCALES : Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028 - affectation du résultat 2021**

**ACTE n° 2022\_715\_042**

**FINANCES LOCALES : Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-5 832.42 €	120 992.20 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-141 928.32 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-147 760.74 €	120 852.60 €
<b>Reste à réaliser (D)</b>		
<b>Reste à réaliser (R)</b>		
<b>Besoin de financement</b>	-120 852.60 €	
<b>Affectation au 1068</b>	120 852.60 €	
<b>Report au 001 budget N+1</b>	-147 760.74 €	
<b>Report au 002 budget N+1</b>		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

**41. FINANCES LOCALES : Budget Zone d'Activités Puylaurens 51028 - affectation du résultat 2021**

**ACTE n° 2022\_715\_043**

**FINANCES LOCALES : Budget Zone d'activités Bien être et santé 51035 - affectation du résultat 2021**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-6 500.00 €	0.00 €
<b>Résultat reporté (N-1)</b>	-34 627.07 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	-41 127.07 €	0.00 €
<b>Reste à réaliser (D)</b>		

<b>Reste à réaliser (R)</b>		
<b>Besoin de financement</b>		
<b>Affectation au 1068</b>		
<b>Report au 001 budget N+1</b>	-41 127.07 €	
<b>Report au 002 budget N+1</b>		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2021 tel que présentée.

#### **42. URBANISME : Débat annuel d'urbanisme**

M. Jean-Louis HORMIERE rappelle que la tenue d'un débat annuel sur l'urbanisme est obligatoire. Il rappelle les deux procédures lancées : modification simplifiée et révision allégée.

Il précise les enjeux des travaux concernant le SCoT.

Enfin il présente un tableau comparatif du nombre de dossiers traités par le service ADS depuis ces dernières années et précise que le service instruit 3 à 4 demandes par jour, ce qui indique que le service est performant.

Intervention de M. Serge GAVALDA : notre PLUi présente une urbanisation avec des lots petits 700 m2 et un coefficient au sol de 20%. Aussi, certains projets de construction sont difficilement réalisables. Peut-on augmenter le coefficient ? Mme Marie-Rose SEGUIER précise que ces contraintes ne concernent que certaines parties de la commune.

M. Francis CESCATO souhaite un rappel sur la notion de révision allégée. M. Jean-Louis HORMIERE indique que la dernière révision allégée concernait Dourgne Massaguel et qu'il s'agissait de supprimer une surface de biodiversité de la Montagne Noire. Une nouvelle modification simplifiée sera lancée en fin d'année, cela concerne des modifications mineures au PLUi. Un courrier a été adressé aux communes afin de recenser les modifications à apporter. Ce recensement s'achèvera en octobre, suite à quoi une rencontre sera organisée avec les services de l'Etat afin d'étudier la faisabilité des propositions. La procédure sera donc lancée en 2023.

Le Président rappelle que le règlement doit également être modifié.

Suite à l'interpellation de Mme Marie-Rose SEGUIER, M. Jean-Luc ALIBERT confirme que le travail mené au sein du SCoT doit être poursuivi même si une révision du PLUi semble inévitable afin d'intégrer les mesures de la "loi Climat et Résilience".

Il est demandé une note d'information pour toutes les communes sur ce qu'il est possible de faire ou pas.

#### **43. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention de Projet Urbain Partenariat (PUP)**

**ACTE n° 2022\_841\_044**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention de Projet Urbain Partenariat (PUP)**

Vu les articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'un Projet Urbain Partenarial (PUP), créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics,

Vu que le PUP permet de faire financer par des personnes privées des équipements publics rendus nécessaires par des opérations d'aménagement ou de construction et que la participation PUP nécessite donc un lien direct entre la réalisation de ces équipements et l'opération d'aménagement ou de construction envisagée,

Considérant que la Communauté de Communes Sor et Agout, compétente en matière de plan local d'urbanisme, est compétente pour signer une convention de projet urbain partenarial,

Considérant qu'il revient à la charge de la commune de réaliser les travaux sur les réseaux,

Considérant l'opération d'aménagement envisagée parcelle située Avenue de Dourgne, SOUAL (Tarn), qui consiste en la division de deux terrains à bâtir venant terminer l'urbanisation du secteur.

Considérant le projet de convention présenté ce jour à l'assemblée délibérante, dont les parties prenantes sont la Communauté de Communes Sor et Agout et le propriétaire : Monsieur Yves MARCATO pour les terrains cadastrés AE n°169 et 170.

Considérant que ce projet de convention comporte les mentions obligatoires (liste précise des équipements à réaliser, le coût prévisionnel de chaque équipement, le montant total prévisionnel et les délais de réalisation, la durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement fixée à 5 ans),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées

1 CONTRE (Serge GAVALDA)

1 ABSTENTION (Jean-Luc BALAROT)

- **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial situé sur les parcelles section AE n°169 et 170 - SOUAL, et les travaux envisagés,
- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

#### **44. FINANCES LOCALES : Conventions de partenariat suite à la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) sur la commune de SOUAL**

**ACTE n° 2022\_763\_**

**FINANCES LOCALES : Conventions de partenariat suite à la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) sur la commune de SOUAL**

Considérant que la Communauté de Communes Sor et Agout, compétente en matière de plan local d'urbanisme, est compétente pour signer une convention de projet urbain partenarial,

Considérant qu'il revient à la charge de la commune de réaliser les travaux sur les réseaux,

Considérant le projet de convention entre la Communauté de Communes et la commune de SOUAL qui a pour objet de définir les modalités de partenariat dans le cadre du Projet Urbain Partenarial.

Il est précisé que la commune s'engage à réaliser les travaux mentionnés à la convention de Projet Urbain Partenarial :

- Extension du réseau d'électricité

La Communauté de Communes s'engage à reverser les participations financières reçues de Monsieur MARCATO Yves,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées,  
1 CONTRE (Serge GAVALDA)

1 ABSTENTION (Jean-Luc BALAROT)

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

#### **45. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »**

Intervention de M. Christophe BRUNO :

Afin d'éviter une ambiguïté dans la lecture de la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de notre compétence petite enfance, et plus particulièrement, en ce qui concerne la réalisation de Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

Mais également, afin de répondre aux besoins de la population, il est proposé une nouvelle définition de la compétence.

#### **ACTE n° 2022\_576\_046**

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »**

Le Président ayant exposé,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite Loi « MAPTAM » qui prévoit que l'intérêt communautaire est dorénavant déterminé à la majorité des deux tiers du Conseil de communauté,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2019 approuvant l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2020 approuvant l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2022 approuvant l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu la délibération n°2019-576-11 en date du 29 janvier 2019 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Afin de répondre aux besoins de la population,

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de modifier l'intérêt communautaire de cette compétence,

Monsieur le président fait ensuite lecture de la proposition de définition de l'intérêt communautaire concernant la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'ABROGER** la délibération n°2019\_576\_11 en date du 29 janvier 2019 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »,
- **D'APPROUVER** la définition de l'intérêt communautaire concernant l'exercice de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » en ces termes :

### **« Action sociale d'intérêt communautaire »**

- Définition et mise en œuvre d'une politique globale **Enfance-Jeunesse** dont l'intérêt communautaire consiste en :

- La construction, l'entretien et la gestion des structures d'accueil, avec ou sans hébergement, des enfants de 3 à 17 ans du territoire intercommunal. Sont exclus du champ de compétence les services périscolaires.
- La construction, l'entretien et la gestion des structures d'informations jeunesse des jeunes de 11 à 30 ans du territoire intercommunal.
- La mise en œuvre d'actions en direction des 3-30 ans, à l'exception de celles menées par les MJC dans la tranche d'âge 11-25 et qui bénéficient d'un financement communal
- Le pilotage de la politique enfance jeunesse en direction des 3-30 ans, qui concerne l'animation d'une dynamique partenariale et la mise en cohérence des différents modes d'accueil, et dispositifs menés sur le territoire. Sont exclus du champ de compétence les actions périscolaires.

- Définition et mise en œuvre d'une politique globale **Petite-Enfance** dont l'intérêt communautaire consiste en :

- La construction, l'entretien et la gestion des structures d'accueil collectif des enfants de moins de 4 ans du territoire intercommunal,
- La construction, l'entretien et la gestion du relais Petite Enfance,  
Précision apportée : les assistantes maternelles peuvent se regrouper dans des maisons d'assistantes maternelles (art. L. 424-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles). Ces structures ne constituent pas des établissements d'accueil collectif du jeune enfant, et relèvent de l'accueil individuel et n'est donc pas de la compétence intercommunale.
- Construction, entretien et gestion des Lieux d'Accueil Enfants-Parents
- Le pilotage de la politique petite enfance qui concerne l'animation d'une dynamique partenariale et la mise en cohérence des différents modes d'accueil, quel que soit leur mode de gestion.
- La possibilité d'une participation financière au fonctionnement de structures privées du territoire qui accueillent collectivement les enfants de moins de 4 ans du territoire et qui fera l'objet d'une convention d'attribution au regard de critères fixés par règlement.
- La possibilité d'une participation financière au fonctionnement de structures publiques extérieures au territoire qui accueillent collectivement les enfants de moins de 4 ans du territoire et qui fera l'objet d'une convention signée avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes ou au sein d'une entente.

- Création et gestion de **maison de santé pluridisciplinaire** :

Sont d'intérêt communautaire :

- La Maison de Santé Pluridisciplinaire située sur la commune de VERDALLE
- Les projets pouvant émerger sur les secteurs retenus dans le diagnostic de santé de la CCSA, à savoir une réalisation sur le secteur de SOUAL / SEMALENS / SAÏX / VIVIERS-lès-MONTAGNES, une réalisation sur le secteur de PUYLAURENS et une réalisation sur le secteur de CUQ-TOULZA. Il est précisé que la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur les secteurs retenus aura préalablement reçu l'agrément de l'ARS d'un projet de santé porté par les professionnels de la santé.

#### 46. ECONOMIE : Renouvellement de la convention de partenariat pour l'appui aux entreprises avec « INITIATIVE Tarn »

Intervention de M. Jean-Luc ALIBERT :

Structure avec laquelle nous travaillons bien depuis plusieurs années et qui permet aux porteurs de projet d'obtenir des prêts à taux 0% ou de lever des prêts très intéressants.

**ACTE n° 2022\_744\_047**

**ECONOMIE : Renouvellement de la convention de partenariat pour l'appui aux entreprises avec « INITIATIVE Tarn »**

Monsieur le Président expose,

INITIATIVES TARN est une plateforme de financement, sous la forme associative, destinée aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises. Des projets de développement peuvent également être étudiés.

L'intervention d'INITIATIVES TARN se situe à plusieurs niveaux :

- Le financement du projet par l'octroi d'un prêt d'honneur qui aide les porteurs de projet à renforcer leurs fonds propres et à lever un financement bancaire principal
- L'accompagnement des porteurs sur l'ingénierie de financement de leurs projets en lien avec les principaux établissements bancaires
- La mise en réseau du créateur et du repreneur pour optimiser son parcours de recherche du meilleur financement

L'engagement de la CCSA porte sur :

- Le versement d'une subvention de 5 700,00 € ou d'un versement annuel de 1 900,00€ pendant 3 ans (soit 0.08 cts/an/hab). Cette subvention est destinée à l'abondement du Fonds associatif (fonctionnement de la structure)
- La participation aux comités d'engagement des prêts d'honneurs qui se réunissent une fois tous les mois sur l'ensemble du Département.

Le principal outil d'INITIATIVE TARN est l'octroi d'un prêt d'honneur à 0% dont les chiffres sont les suivants pour notre territoire.

Ce partenariat existe depuis 2020,

Il est présenté le projet de renouvellement de la convention actant les points énoncés précédemment et dont l'objet est de renforcer le dispositif de gestion de Prêts Personnels à destination de créateurs ou de repreneurs d'entreprises notamment sur le territoire de la Communauté de Communes du Sor et l'Agout.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **APPROUVE** la Convention de partenariat avec « INITIATIVE Tarn » concernant l'appui aux entreprises
- **AUTORISE** M. le Président à signer la Convention de partenariat ci-annexée,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget 2022 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout.

#### 47. **DOMAINE ET PATRIMOINE : Servitude de passage lot n°23 Zone d'activités de la Prade**

Intervention de M. Jean-Luc ALIBERT :

Cette servitude permettra de ne pas enclaver le terrain en vente.

**ACTE n° 2022\_351\_048**

**DOMAINE ET PATRIMOINE : Servitude de passage lot n°23 Zone d'activités de la Prade**

Monsieur le Président expose,

La communauté de communes commercialise le dernier lot de la zone d'activités de La Prade: lot n°23. Ce dernier n'a pas d'accès direct à la voirie publique. L'attribution a été faite à l'entreprise ENEOLE (1 525 m<sup>2</sup> + 218 m<sup>2</sup>) et à l'entreprise BR CONDITIONNEMENT (321 m<sup>2</sup>).

Avant de procéder aux ventes, il a été convenu de procéder à la réalisation d'une servitude de passage entre la SCI REBULLIDA et la Communauté de Communes Sor et Agout sur une superficie de 159 m<sup>2</sup> permettant l'accès au lot pour l'entreprise ENEOLE.

Cette servitude de passage sera signée entre les deux structures selon les modalités suivantes :

- Fonds dominant : la communauté de communes (et ensuite le futur propriétaire du lot 23), la convention étant liée au terrain
- Fonds servant : la SCI REBULLIDA (propriétaire du foncier où s'appliquera la servitude)

Les frais de rédaction et enregistrement de cette servitude devront être intégrés au coût de la vente et aucune indemnité n'est prévue entre les deux fonds.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage desservant le lot n°23 de la zone d'activités de la Prade,
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'acte à intervenir,
- **PRECISE** que la servitude se fait sans indemnités,
- **PRECISE** que les frais inhérents à la constitution de la servitude seront intégrés à l'acte de vente, et pris en charge par l'entreprise ENEOLE

#### 48. **DOMAINE ET PATRIMOINE : Autorisation d'occupation d'un espace non routier sur la base de loisirs « les étangs »**

**ACTE n° 2022\_719\_049**

**DOMAINE ET PATRIMOINE : Autorisation d'occupation d'un espace non routier sur la base de loisirs « les étangs »**

Le Président expose,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 08 mars 2022,

Considérant le besoin de développer l'offre de restauration/boisson sur l'espace loisirs « les étangs »,

Considérant qu'il est proposé le montant de 100 € TTC par mois en contrepartie de l'occupation d'un espace,

Considérant qu'un projet de convention a été rédigé afin d'encadrer cette occupation et d'imposer notamment le respect des règles d'hygiène qui s'impose à ce type d'activités,

Considérant que la période d'expérimentation de cette nouvelle offre est prévue à compter du 05 février 2022 pour une durée de 9 mois,

Considérant la demande d'occupation d'un espace sur la base de loisirs adressée par Madame Lolita TURPAUD (Soual), gérante d'une crêperie,

Lecture faite du projet de convention,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **AUTORISE** l'occupation d'un espace sur la base de loisirs « les étangs » par Madame Lolita TURPAUD, pour la période débutant le 05 février 2022 pour une durée de 9 mois,
- **APPROUVE** le tarif de 100 euros TTC par mois en contrepartie de cette occupation,
- **PRECISE** que les paiements de ces tarifs suivants seront encaissés par la régie festivités de la CCSA,
- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente,

#### **49. FINANCES LOCALES : Redevance occupation du domaine public\_Restauration éphémère sur la base de loisirs**

Intervention de M. Patrice BIEZUS :

L'activité devrait démarrer pour les fêtes de fin d'année

#### **ACTE n° 2022\_719\_050**

#### **FINANCES LOCALES : Redevance occupation du domaine public\_Restauration éphémère sur la base de loisirs**

Monsieur le Président expose,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2125-1

CONSIDERANT que le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que nul ne peut occuper le domaine public sans titre l'y habilitant. L'occupation résultant de ce titre est précaire et révoquant. De plus, le CG3P pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité propriétaire et/ou gestionnaire du domaine public mis à disposition de se prononcer sur le montant de la redevance selon le type d'occupation du domaine public,

Par ailleurs, le CG3P précise qu'en cas de retard dans le paiement de la redevance, les sommes restantes dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal et, qu'en cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période à courir sera restituée au titulaire.

Chaque période commencée est due en intégralité et l'absence d'occupation effective du domaine public par le titulaire de l'autorisation n'ouvre pas droit au remboursement de la redevance acquittée.



CONSIDERANT le souhait des élus communautaires d'offrir aux visiteurs de la base de loisirs des étangs sur la commune de Saïx, un point restauration éphémère,

CONSIDERANT que l'investissement que doit supporter le porteur de projet ne peut être amorti que selon un plan pluriannuel financier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **DECIDE** d'une redevance de 800 €/mois durant 7 années pour l'occupation d'un terrain sur la base de loisirs les étangs-SAÏX et concernant la mise en œuvre d'une activité de restauration éphémère,
- **AUTORISE** M. le Président à mettre en œuvre l'application de cette tarification.

#### **50. FINANCES LOCALES : Tarifs applicables à la vente des composteurs et lombricomposteurs**

Intervention de M. Frédéric MITON :

Le but est de valoriser le compostage afin de réduire les déchets. La distribution des composteurs est réalisée par Mme Mélanie DAMIEN sur rendez-vous afin qu'elle puisse donner les informations nécessaires à l'utilisation des composteurs.

M. Alain VEUILLET propose de localiser les acquéreurs de composteur sur le SIG pour un meilleur suivi.

#### **ACTE n° 2022\_719\_051**

#### **FINANCES LOCALES : Tarifs applicables à la vente des composteurs et lombricomposteurs**

Le Président ayant exposé,

Vu la délibération du conseil de communauté, n° 2021-719-117 en date du 22 juin 2021 décidant des tarifs applicables à la vente des composteurs auprès des habitants du territoire,

Vu la délibération du conseil de communauté n°2020\_882\_133 en date du 29 septembre 2020, approuvant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA 2019-2024,

Considérant les axes prioritaires inscrits au PLPDMA :

AXE 1 : Promotion et valorisation des biodéchets et des résidus végétaux

AXE 2 : Sensibilisation et accompagnement aux gestes de tri et de prévention

AXE 3 : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

AXE 4 : Eco-exemplarité de la CCSA et de ses communes membres

Considérant la volonté des élus communautaires de promouvoir le compostage afin de réduire les déchets ordures ménagères et valoriser les biodéchets et résidus végétaux,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de la mise à disposition gratuite des composteurs plastiques dans la limite d'1 par foyer pendant 8 ans et possibilité d'acheter un second composteur à 18 € sur la même période
- **DECIDE** de la vente de composteurs bois dans la limite de 2 / foyers sur une période de 8 ans, au tarif de 18 €
- **DECIDE** de la mise à disposition gratuite de lombricomposteur dans la limite d'1 / foyer et réservé aux habitations sans sortie ni jardin – pas de possibilité d'achat d'un second lombricomposteur

## 51. Information MODECOM 2022

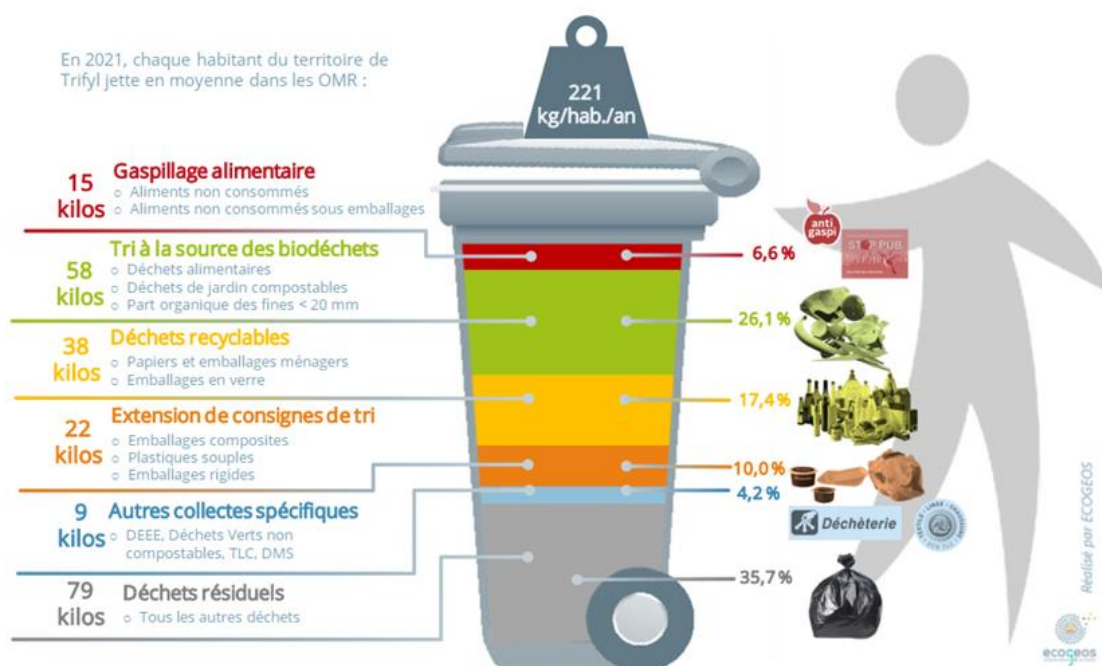


Figure 35. Composition moyenne des OMR de Trifyl.

## 52. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Total FESTUM 2022

ACTE n° 2022\_751\_052

**FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Total FESTUM 2022**

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle les 4 et 5 juin 2022,

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- Offrir un moment familial, convivial et gratuit tout en valorisant notre culture occitane au sein d'un évènement Total Festum.
- Valoriser le patrimoine local matériel et immatériel
- Renforcer nos partenariats avec le Département et la Région

Le coût du projet est estimé à 10 500 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement TOTAL FESTUM 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animation (Art. 6232)	6700	<b>Autofinancement</b>	<b>4500</b>
Droits d'auteurs (Art.6232)	300	Subventions	
Communication (Art. 6236)	400	Mairie de Saix	500
Achat restauration/buvette (Art.60623)	1250	Mairie de Cambounet/Sor	500
Repas/boissons offerts (artistes/intervenants/institutionnels)	350	Département (19%)	2000
Frais de déplacement (Art.60622)	500	Région (19%)	2000
Poste de secours, sécurité (Art. 6168)	300		
Petit équipement (Art. 60632)	200	Régie buvette	500
Location	500	Dons Privés	500
<b>TOTAL</b>	<b>10500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10500</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

**53. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Arts en Fête 2022**

**ACTE n° 2022\_751\_053**

**FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Arts en Fête 2022**

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle les 23 et 24 juillet 2021

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Faire connaître ses espaces de vie aux autres communes, son patrimoine local matériel ou immatériel.
- ✓ Mettre en valeur la création locale, le travail des associations et des acteurs culturels locaux, l'économie locale (à travers les entreprises implantées sur son territoire).
- ✓ Créer du lien : rapprocher les communes pour une meilleure connaissance de leur communauté ; rapprocher les acteurs des différents réseaux culturels et soutenir une dynamique d'échange et d'enrichissement mutuel avec les territoires voisins.
- ✓ Favoriser la médiation culturelle avec les publics à travers toutes les actions mise en place.
- ✓ Inscrire notre territoire dans une stratégie globale de développement en lien avec le Département et la Région.

Le coût du projet est estimé à 17 800 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement ARTS EN FÊTE 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animation (Art. 6232)	12500	<b>Autofinancement</b>	<b>12300</b>
Droits d'auteurs (Art.6232)	500		
Communication (Art. 6236)	1250	Dons privés	500
Achat restauration/buvette (Art.60623)	2500		
Repas/boissons offerts (artistes/intervenants/institutionnels)	350	Subventions	
Frais de déplacement (Art.60622)	300	Département (5.6%)	1000
Poste de secours, sécurité (Art. 6168)	400	Région (16.85%)	3000
		Régie buvette	1000
<b>TOTAL</b>	<b>17800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17800</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

**54. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – BIPA 2022**

**ACTE n° 2022\_751\_054**

**FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – BIPA 2022**

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle à l'Espace loisirs Les Etangs les 6, 7 et 8 juillet 2022

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Permettre aux bibliothèques de se faire connaître et donc augmenter leur fréquentation
- ✓ Sensibiliser le public à la lecture et aux activités en lien avec le livre
- ✓ Favoriser le lien intergénérationnel
- ✓ Valoriser notre partenariat avec le Département
- ✓ Valoriser l'Espace loisirs Les Etangs

Le coût du projet est estimé à 5 560 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement BIPA 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animations	4260	<b>Autofinancement</b>	<b>4560</b>
Communication (Art. 6236)	500	Subventions Département (17.98%)	1000
Achat restauration/buvette (Art.60623)	300		
Frais de déplacement (Art.60622)	300		
Petit équipement (Art.60632)	200		
<b>TOTAL</b>	<b>5560</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5560</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

**55. FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Festiv'Autan 2022**

**ACTE n° 2022\_751\_055**

**FINANCES LOCALES : Approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention – Festiv'Autan 2022**

Monsieur le Président ayant exposé,

CONSIDERANT le projet d'organisation d'une manifestation culturelle itinérante sur 4 communes du territoire (Maurens-Scopont ; Algans ; Puylaurens ; Lescout) aux mois de juin, juillet, août et septembre 2022

CONSIDERANT que les principaux objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Faire connaître les artistes de notre territoire dans les différents domaines du spectacle vivant (musique, cirque, théâtre, marionnette, danse, conte,...)
- ✓ Offrir un tremplin pour les jeunes créateurs locaux ou les nouvelles créations locales ou accueillies en résidence sur notre territoire.
- ✓ Fédérer les MJC et Foyers ruraux de la MJC de la Communauté de Communes sur un projet commun
- ✓ Renforcer l'attractivité de notre territoire

Le coût du projet est estimé à 14 900 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement FESTIV'AUTAN 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Spectacles et animation (Art. 6232)	12100	<b>Autofinancement</b>	<b>7900</b>
Droits d'auteurs (Art.6232)	400	Régie Buvette	500
Communication (Art. 6236)	350	Dons Privés	500
Achat restauration/buvette (Art.60623)	1250		
Repas/boissons offerts (artistes/intervenants/institutionnels)	300	Subventions	
Frais de déplacement (Art.60622)	200	Département (13.42%)	2000
Poste de secours, sécurité (Art. 6168)	300	Région (20.13%)	3000
		Commune	1000
<b>TOTAL</b>	<b>14900</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14900</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette demande de subventions,
- **AUTORISE** le président à signer avec les partenaires toute convention relative à cette demande de subventions.

M. Jean-Claude GRAND souhaiterait connaître le lieu des manifestations prévues.

**56. Présentation du logo de l'Office de Tourisme : intervention de Mme Dominique COUGNAUD**



Le logo est validé par l'assemblée.

**57. Communication : intervention de Mme Annette VEITH**

- Espace Intranet

L'espace Intranet est à présent fonctionnel. Dans cet espace, vous aurez accès aux différents documents relatifs, dans un premier temps, aux réunions de conseils de communauté, de bureaux ou encore de conférences des Maires.

L'ensemble des élus du territoire recevront dès le mois d'avril un mail expliquant le fonctionnement de cet espace Intranet dédié à la GED (Gestion Electronique des Documents).

Un mot de passe leur sera communiqué qu'ils devront modifier : attention les services de la CCSA n'en auront pas connaissance, donc à conserver par vos soins.

- Recrutement

A compter du 1<sup>er</sup> avril le service communication accueillera M. Julien AZEMA chargé du marketing territorial.

- Application IntraMuros

Nous avons choisi deux stagiaires de l'IUT de Castres pour recueillir les informations auprès de nos communes et les intégrer à l'application. Dès demain vous recevrez un courrier vous demandant d'effectuer un premier travail de recensement des services, commerces ... localisés sur votre commune.

## 58. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique qu'il a été sollicité par le SAMU concernant l'insertion « publicitaire dans le magazine SAMU ». Les tarifs : ½ page 2200 euros, ¼ page 1300 euros. Il sollicite le conseil afin qu'il donne son avis sur le principe d'une participation de la CCSA à ce projet. Les élus communautaires souhaitent avoir plus d'informations sur le sujet. Mme Annette VEITH est chargée de prendre contact avec le SAMU.

Monsieur le Président propose au conseil que la CCSA octroi une subvention de 10 000 € en aide à l'Ukraine. Le conseil y est favorable.

Pont « Guet Rousset » commune de Viviers les Montagnes : Monsieur le président indique que le coût de réparation est estimé à 220 000 €. Il est possible d'obtenir une aide du département à hauteur de 20%. Compte tenu de la situation géographique du pont qui est à cheval entre une voirie communale et intercommunale : Monsieur le Président informe le conseil qu'il recevra lundi 28 mars les intéressés à l'affaire pour leur préciser que la CCSA prendra en charge 50 % de la dépense, par la suite le conseil municipal de Viviers les Montagnes devra se prononcer pour le financement du restant.

Mme Vanessa ADEMI souhaiterait savoir si la CCSA envisage une aide à l'acquisition de vélo électrique. M. Frédéric MITON indique que ça peut faire l'objet d'une action du PCAET.

Levée de la séance 21h00